Rempart de la Vierge, 5

**Mme Stéphanie HENRY** 

### DATE

Vendredi 17 novembre 2017, de 13h30 à 18h00

### LIEU

Faculté de droit de l'Université de Namur Bibliothèque Rempart de la Vierge, 5 5000 Namur

### FORMATION PERMANENTE

Les participants recevront, le jour du colloque, une attestation de participation.

Avocats.be attribue 4 points de formation permanente en cas de participation à ce colloque.

L'Institut de Formation Judiciaire prend en charge les frais d'inscription des magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire pour la formation. Il ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

### **INSCRIPTION**

Le droit d'inscription comprend la participation au colloque, la pause-café et l'ouvrage édité par Anthemis (sauf pour les stagiaires et les étudiants).

Le droit d'inscription s'élève à

- 125 € TVAC (avec l'ouvrage)
- 30 € TVAC pour les avocats stagiaires et les étudiants (sans l'ouvrage)

### RENSEIGNEMENTS

Mme Stéphanie HENRY Université de Namur - Faculté de droit Rempart de la Vierge, 5 5000 Namur

Tél.: +32 (0)81 72 47 93 Fax: +32 (0)81 72 52 00

E-mail: stephanie.henry@unamur.be

### De quoi le contrat est-il le nom?

**Applications et tendances récentes** du droit des contrats

> Sous la coordination scientifique de Andrea CATALDO et Audrey PÜTZ

> > Le vendredi **17 novembre 2017** de 13h30 à 18h00





# De quoi le contrat est-il le nom?

## **Applications et tendances récentes** du droit des contrats

Le Code civil de 1804 accorde une place prépondérante au droit des contrats et réduit la responsabilité aquilienne à quelques dispositions.

Même si ce Code a bien résisté à l'épreuve du temps, plus de deux siècles d'application ont forcément creusé l'écart entre sa lettre et les besoins socio-économiques contemporains. Le contrat envisagé par les rédacteurs du Code civil se conclut en un trait de temps, entre deux partenaires supposés égaux, et s'exécute souvent de façon instantanée, dans le respect strict de la convention-loi. Notre société ne correspond plus, à bien des égards, au modèle bourgeois qui a inspiré la théorie classique du contrat.

Tantôt ignorées, tantôt mal appliquées ou contournées, les règles énoncées par le Code civil ont dû être adaptées, complétées et repensées sous l'influence de plusieurs facteurs. Un de ces facteurs mis en lumière par ce colloque est la diversification de plus en plus importante des branches du droit (droit économique, droit social, droit immobilier notamment). Celle-ci invite à se demander si la théorie du contrat, soumise à des forces centrifuges, peut garder son utilité et résister à l'éparpillement.

Sous la présidence de **Sophie STIJNS**, professeur ordinaire à la KUL, directrice de l'Institut de droit des obligations

### 13h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

#### 14h00 Introduction

Audrey Pütz, maître de conférences à l'UNamur, avocate au barreau du Brabant wallon

### 14h10 L'IGNORANCE DES RÈGLES CONTRACTUELLES

Rafaël JAFFERALI, chargé de cours titulaire de la chaire de droit des obligations à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles

### 14h40 La fin du contrat. Et après?

### LE POINT SUR CERTAINES SUITES DE L'EXTINCTION DU CONTRAT EN DROIT ÉCONOMIQUE

Hervé Jacquemin, chargé de cours à l'UNamur, avocat au barreau de Bruxelles, et

Virginie RONNEAU, assistante à l'UNamur, avocate au barreau de Mons

#### 15h10 Du droit civil au droit social:

### DE L'INFLUENCE À L'AFFRANCHISSEMENT

Manon ANTOINE et Marie DE BERNARD DE FAUCONVAL, chercheuses au Centre « Vulnérabilité et Société » de l'UNamur, avocates au barreau du Brabant wallon

#### 15h40 Pause-Café

### 16h00 LE DROIT IMMOBILIER, NOUVELLE DISCIPLINE OU NOUVELLE BRANCHE DU DROIT ?

**Pierre-Yves Erneux**, notaire, collaborateur scientifique à l'ULq

### 16h30 Approche critique de la pluralité de sujets contractueis

**Andrea C**ATALDO, assistant à l'UNamur, avocat au barreau de Namur, et

Marie NOUNCKELE, assistante à l'UNamur

### 17h00 Le contrat : un faux ami qui vous veut du bien

Xavier Thunis, professeur à l'UNamur

### 17h30 SÉANCE DE OUESTIONS/RÉPONSES

#### 17h45 CLÔTURE DES TRAVAUX

Sophie STIJNS, professeur ordinaire à la KUL, directrice de l'Institut de droit des obligations

### 18h00 APÉRITIF

## À renvoyer avant le 13 novembre 2017 • par courrier à Mme Stéphanie HENRY, Université de Namur, Faculté de droit, Rempart de la Vierge, 5 à 5000 Namur

• par fax: +32 (0)81 72 52 00

par email : stephanie.henry@unamur.be

À compléter en MAJUSCULES svp

NOM:			
PRÉNOM:			
FONCTION:			
ENTREPRISE:			
RUE:			
N°:	BTE:		
CODE POSTAL :			
LOCALITÉ:			
TÉL.:			
FAX:			
E-MAIL:			
TVA:			

Participera au colloque du 17 novembre 2017 sur le thème « De quoi le contrat est-il le nom ? Applications et tendances récentes du droit des contrats » et verse avant le colloque la somme de 125 € ou de 30 € sur le compte 250-0074027-04 (IBAN BE10 2500 0740 2704) de l'Université de Namur (rue de Bruxelles, 61 – 5000 Namur), avec la mention « CPO n° 4.8443.30 – COLLOQUE UNITE DROIT OBLIGATIONS 17/11/17 + nom du/des participant(s) ».

DATE:

SIGNATURE: